

de la première session du 29^e Parlement? (Document parlementaire n° 292-2/62).

N° 86—*M. Cossitt*

En ce qui a trait à la réponse à la question n° 2601 de la première session du 29^e Parlement, quels sont les articles précis et les frais dans chaque cas qui donnent les totaux figurant à la page IV, représentant les sommes dépensées certaines années par le ministère des Travaux publics à l'égard de la résidence officielle du Premier ministre à Ottawa? (Document parlementaire n° 292-2/86).

N° 87—*M. Cossitt*

1. Quels sont le nom et l'adresse des entrepreneurs, maisons, sociétés ou particuliers engagés par le gouvernement pour exécuter des travaux de rénovation ou de construction à la résidence officielle du Premier ministre à Ottawa depuis le 20 avril 1968 et quelles sont les sommes en cause dans chaque cas?

2. Dans quels cas a-t-on lancé des appels d'offres, qui étaient les soumissionnaires et quel était le montant des offres?

3. Dans les cas où on n'a pas lancé d'appels d'offres, pour quelle raison ne l'a-t-on pas fait?

4. Dans chaque cas, quelle est la nature précise des travaux exécutés ou du service rendu? (Document parlementaire n° 292-2/87).

*N° 162—*M. Forrestall*

1. Combien de contrats ont été conclus par le gouvernement, ou à la connaissance de ce dernier, en vue de transporter du pétrole de l'Ouest canadien vers les provinces de l'Atlantique et le Québec en passant par le canal de Panama?

2. Quelles étaient les sociétés en cause?

3. Quelle est la nature des contrats en ce qui a trait à leur durée, au coût de transport par baril et aux autres conditions a) à l'arrivée à Montréal par le pipe-line Portland-Montréal, b) à quai en Colombie-Britannique?

4. Dans chaque cas, quels sont le nom du navire transporteur, le pays d'enregistrement de chacun et le nom du propriétaire de chaque navire utilisé à ces fins?

5. Tous les navires en question ont-ils à leur bord des officiers et des équipages canadiens et sinon, dans quels cas précis des équipages ou des marins étrangers sont-ils employés et pour quelles raisons?

6. a) Quand ces contrats ont-ils été conclus, b) en prévoit-on d'autres, c) quels sont les ministères ou les organismes du gouvernement qui sont en cause dans ce transport, d'après la déclaration que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faite le 26 novembre 1973, (page 8138 des *Débats*), et dont voici un extrait: « nous préparons le transport de plus de 50,000 barils additionnels par jour de brut de l'Ouest, en utilisant le pipe-line Trans-Mountain jusqu'à Vancouver et, de là, par bateau en empruntant le canal de Panama »

7. Quelle quantité de pétrole prévoit-on transporter en vertu des contrats actuels? (Document parlementaire n° 292-2/162).

N° 284—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 à ce jour, quelle somme totale le ministère de la

Santé nationale et du Bien-être social a-t-il consacré annuellement à des contrats adjudgés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 292-2/284).

N° 675—*M. Lambert* (Bellechasse)

Le gouvernement a-t-il fourni de l'argent à la Société d'habitation du Québec, au cours des années 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement et, dans l'affirmative, a) s'agit-il de prêts, b) à quel taux d'intérêt, c) de quel montant s'agit-il pour chacune des années précitées, d) quelles sont les conditions de remboursement? (Document parlementaire n° 292-2/675).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur les épizooties.—*M. Whelan*.

Le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-20, Loi établissant la Banque fédérale de développement, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-25, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

M. Lang, appuyé par M. Stanbury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;